

Charte du bon usage de l'informatique, d'Internet, des réseaux et des services multimédias au lycée professionnel Sixte Vignon

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des moyens informatiques que le lycée professionnel Sixte Vignon (désigné ci après par « le LPSV ») est susceptible de mettre à disposition de l'Utilisateur dans le cadre de sa mission éducative.

On entend par utilisateur, toute personne, quel que soit son statut ou sa qualité : élève, enseignant, technicien, administratif, stagiaire,..., appelée à utiliser les ressources informatiques et réseaux de l'établissement.

1 Description sommaire du Service proposé

Le LPSV peut, pour des objectifs éducatifs et culturels et dans la limite de ses capacités techniques, proposer à l'Utilisateur un Service constitué de certains des éléments suivants :

- utilisation ou prêt d'ordinateurs, de périphériques, de logiciels et de cédéroms ;
- accès au réseau intranet du LPSV, des services académiques ou ministériels du ministère de l'éducation nationale et à une zone personnelle de sauvegarde de fichiers sur le serveur ;
- consultation d'informations pédagogiques, éducatives et péri éducatives ;
- suivi pédagogique à distance par messagerie ;
- cours à distance en visioconférence ;
- accès à Internet ;
- messagerie électronique ;
- création et hébergement de site web ;
- forum de discussions en ligne gratuit (chat).

2 Conditions d'accès au Service

L'accès au Service suppose l'acceptation de cette présente charte partie intégrante du règlement intérieur de l'établissement.

Dans le cas où l'utilisateur est mineur :

- l'acceptation de la charte nécessite l'accord express du ou des parents ou de toute personne détenant l'autorité légale.
- l'accès à Internet en dehors d'une utilisation pédagogique strictement sous le contrôle d'un enseignant du LPSV ainsi que l'attribution d'une adresse électronique nécessitent des autorisations écrites spécifiques supplémentaires de cette ou de ces mêmes personnes.

Le LPSV décide, en fonction de ses objectifs et de ses capacités techniques, des éléments constituant le Service qu'il accorde à l'Utilisateur. A tout moment le LPSV peut décider d'étendre ou de restreindre ce Service en tenant compte notamment : des besoins et de la situation de l'Utilisateur ; des priorités pédagogiques et de l'intérêt de l'ensemble des utilisateurs ; des moyens matériels, techniques et humains disponibles.

Le droit d'accès de l'Utilisateur au Service est personnel, incessible et temporaire. Il est soumis aux restrictions et conditions décrites aux points 3 et 4 ci-après.

Il disparaît dès que son titulaire n'est plus pris en charge par le LPSV et, éventuellement, dans le cas de sanctions prévues en 5. Pour certains éléments du Service, cet accès peut-être soumis à une identification préalable de l'Utilisateur, qui dispose alors d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnel et confidentiel. Leur usage ne peut en aucun cas être cédé à un tiers à quelque titre que ce soit. L'Utilisateur est responsable de leur conservation et de l'utilisation qui peut en être faite et préviendra le LPSV s'il soupçonne la violation de son compte.

3 Rôle et responsabilité du LPSV

3-1 Disponibilité et fiabilité du service Le LPSV s'efforce de maintenir le Service accessible de manière permanente, mais n'est tenue à aucune obligation d'y parvenir. Le LPSV peut en interrompre l'accès, pour des raisons techniques ou pour toute autres raisons, sans qu'il puisse être tenu pour responsable des conséquences éventuelles de ces interruptions aussi bien pour l'Utilisateur que pour tous tiers.

Le LPSV ne garantit pas que le Service sera exempt de toute interruption, retard, incident de sécurité ou erreur. Le LPSV ne garantit pas les résultats obtenus à l'aide du Service, ni la précision ou la fiabilité des informations acquises par son intermédiaire.

3-2 Messagerie électronique L'utilisateur reconnaît que le LPSV n'exerce aucun contrôle éditorial ni aucune surveillance sur les messages envoyés dans le cadre de la messagerie électronique et l'accepte. Le LPSV ne pourra, de ce fait, en être tenu pour responsable.

3-3 Filtrage des sites Internet Le LPSV, dans le cadre notamment des dispositifs académiques, se réserve le droit d'utiliser des logiciels de filtrage afin d'interdire l'accès à certains sites Internet dont le contenu lui semble illicite ou en contradiction avec ses objectifs éducatifs ou requiert l'âge de la majorité. Le LPSV ne garantit pas que ce filtrage sera totalement efficace ni qu'il sera exempt de toute interruption, faille ou erreur.

3-4 Plages horaires pour l'accès à Internet Le LPSV se réserve le droit de limiter l'accès à Internet à des plages horaires diurnes raisonnables. Le LPSV ne garantit pas que ce filtrage sera totalement efficace ni qu'il sera exempt de toute interruption, faille ou erreur.

3-5 Contrôle des pages web Le LPSV, dans le cadre notamment des dispositifs académiques, se réserve le droit de contrôler le contenu de toute page web hébergée sur ses serveurs en vue de s'assurer du respect des conditions d'utilisation du Service énoncée par la présente charte. Le LPSV se réserve le droit de suspendre l'usage du service d'hébergement des pages web par l'Utilisateur en cas de non respect de la Charte et notamment dans l'hypothèse où l'Utilisateur aurait diffusé sur ses pages web un contenu manifestement illicite.

3-6 Contrôles techniques Dans le cadre notamment des dispositifs académiques et nationaux, le LPSV dispose des moyens techniques suivants pour procéder à des contrôles de l'utilisation du Service : consultation de la mémoire cache, contrôle des flux, installation de limites d'accès au serveur proxy, utilisation d'un pare-feu. Le LPSV garantit à l'Utilisateur que seuls ces moyens de contrôle peuvent être mis en œuvre.

Ces contrôles techniques sont justifiés :

- soit par le souci de protection des élèves et notamment des mineurs, le LPSV se réservant de procéder à un contrôle anonyme des sites Internet visités par les Utilisateurs, notamment par lecture de la mémoire cache ;
- soit par un souci de sécurité du réseau et/ou des ressources informatiques, le LPSV se réservant la possibilité de procéder à une analyse et un contrôle (dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et au respect des communications privées) de l'utilisation de ces ressources ainsi que des échanges via le réseau ;
- soit par un souci de vérification que l'utilisation du Service reste conforme aux objectifs éducatifs et culturels du LPSV.

4 Engagements de l'Utilisateur

4-1 Respect de la législation

L'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur, évoquée à titre non exhaustif dans le cadre ci-dessous, et notamment à n'utiliser le Service que :

- dans le respect des lois relatives à la propriété littéraire et artistique ;
- dans le respect des lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et notamment du droit à l'image d'autrui ;
- en s'assurant de ne pas envoyer de messages à caractère raciste, pornographique, pédophile, injurieux, diffamatoires... et de manière générale à ne pas diffuser d'informations présentant le caractère d'un délit.

Dans le but de sensibiliser l'Utilisateur à l'existence et au respect de la législation et de renforcer la prévention d'actes illicites, il est rappelé ici que sont notamment (mais pas exclusivement) interdits et pénalement sanctionnés :

- l'atteinte à la vie privée d'autrui ;
- la diffamation et l'injure ;
- la provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptible d'être perçus par un mineur ;
- l'incitation à la consommation de substances interdites ;
- La provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la haine notamment raciale ou à la violence ;
- L'apologie de tous les crimes notamment meurtre, viol, crime de guerre ou crime contre l'humanité ;
- la négation de crime contre l'humanité ;
- la contrefaçon de marques ;

• la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple extrait musical, photographie, extrait littéraire...) ou d'une prestation de droits voisins (par exemple : interprétation d'une œuvre musicale par un artiste, phonogramme, vidéogramme, programme d'une entreprise de communication audiovisuelle) en violation des droits de l'auteur, du titulaire de droits voisins et/ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle ;

• les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit, hormis une copie de sauvegarde dans les conditions prévues par le code de la propriété intellectuelle.

4-2 Préservation de l'intégrité du Service

L'Utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait du Service et s'engage à ne pas perturber volontairement son fonctionnement. Il s'engage notamment à :

- ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés ;
- ne pas développer, installer ou copier des programmes destinés à contourner la sécurité, saturer les ressources ;
- ne pas modifier les configurations des matériels du LPSV auxquels le Service lui donne accès, ne pas installer ou désinstaller de logiciel sur ces matériels ;
- ne jamais quitter un ordinateur en laissant une session sur le réseau ouverte ;
- ne pas divulguer ses codes d'accès (identifiant et mot de passe) et ne pas s'approprier ceux d'un autre utilisateur ;
- informer immédiatement le LPSV de toute perte, de toute tentative de violation ou anomalie relative à une utilisation de ses codes d'accès personnels.

4-3 Bon usage L'Utilisateur s'engage à :

- effectuer une utilisation rationnelle et loyale du Service et notamment du réseau, de la messagerie et des ressources informatiques afin d'en éviter la saturation ou leur détournement à des fins personnelles ;
- ne pas utiliser de listes d'adresses de messagerie, de listes de diffusion pour un objectif autre que pédagogique et éducatif ;
- ne pas faire, à l'occasion du Service de la publicité sur des produits ou service du commerce.

4-4 Contrôles L'Utilisateur accepte que le LPSV puisse, dans le cadre notamment des dispositifs académiques, avoir connaissance des informations nécessaires à l'administration du réseau (données de volumétrie, incidents, nature du trafic engendré) et puisse prendre toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation du Service. L'Utilisateur accepte un contrôle a posteriori de l'utilisation de sa messagerie qui ne pourra porter que sur des indications générales de fréquence, de volume, de taille des messages, du format des pièces jointes, sans qu'il y ait aucun contrôle sur le contenu des messages changés.

5 Sanctions

Le non respect des règles établies ou rappelées par la présente Charte pourra donner lieu, indépendamment de sanctions pénales, à une limitation ou une suppression de l'accès aux Services ainsi qu'à des sanctions disciplinaires prévues dans les règlements en vigueur de l'éducation nationale et de l'Etablissement.

Le présent règlement, modifié par le Conseil d'Administration dans sa séance du 26 juin 2023, sera remis à chaque famille qui attestera en avoir pris connaissance à l'aide du coupon-réponse à retourner à l'établissement le jour de l'inscription.